



# LE PLAN DE SITUATION

Le plan de situation est un document qui précise la situation géographique d'un lieu. Il est exigé dans un dossier de demande de permis de construire, de déclaration préalable ou de certificat d'urbanisme. Il est établi sur un extrait de carte IGN, un plan d'assemblage cadastral, ou un plan de ville. L'échelle du plan est généralement comprise entre le 1/5000e et 1/25 000e.



## PC 1 / PC Mi 1 / DP 1

Il sert à situer votre terrain dans la commune et doit comporter plusieurs informations permettant de situer le sujet concerné.

### Indiquez, pour votre terrain :

- > son orientation (indiquez le nord),
- > un ou des repères pour le situer,
- > le nom des rues ou routes ou chemins qui le desservent.

Vous pouvez utiliser votre plan de permis de construire ou aller sur le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) qui, avec votre adresse postale, localisera votre parcelle.



## CONSEIL

N'oubliez pas que la personne qui va instruire votre dossier ne connaît pas votre logement, ni ce que vous souhaitez faire aussi bien que vous. N'hésitez pas à accompagner votre plan d'un petit texte explicatif pour que nous soyons sûr de bien comprendre votre demande.

## NOUS CONTACTER

- 02 35 56 14 14
- 4 rue de la Brême, 76190 YVETOT
- [yvetot-normandie.fr](http://yvetot-normandie.fr)
- [urba@yvetot-normandie.fr](mailto:urba@yvetot-normandie.fr)